

**CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

DATE DE DEBUT DE RETRAIT DES DOSSIERS : Mercredi 15/09/2025 à 08h00
DATE DE FIN DE RETRAIT DES DOSSIERS : Lundi 15/12/2025 à 12h00
DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : Mardi 23/12/2025 à 12h00

DOSSIER DE CANDIDATURE

Epreuve écrite d'admission : Jeudi 19 mars 2026
Epreuves orales d'admissions : A partir du Lundi 18 mai 2026

ETAT CIVIL DU CANDIDAT

Nom : Prénoms :

Né(e) le : __ / __ / ____ à :

Situation familiale : Nombres d'enfants à charge :

Adresse Personnelle précise (celle à laquelle devront être adressées les convocations) :

.....

Téléphone Fixe : __ / __ / __ / __ / __ Mobile : __ / __ / __ / __ / __

Email (**fortement recommandé**) :

SITUATION ACTUELLE

Employeur :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Titulaire de la fonction publique : OUI ☐ NON ☐

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier au SDIS :

Date de vérification du dossier :

Décision du contrôle : accepté ☐ refusé ☐

Motif du rejet :

Ce document vous permet de vérifier, en cochant en face de chaque élément, que votre dossier d'inscription est complet. Seuls les dossiers des candidats correctement renseignés et accompagnés des pièces demandées seront étudiés

PIÈCES OBLIGATOIRES	
☐	Dossier d'inscription dûment complété (écriture lisible, nom en capitale d'imprimerie).
☐	Un état détaillé des services publics effectués par le candidat en qualité de titulaire ou de contractuel indiquant notamment leur durée, le statut et le grade de l'agent. Cet état est certifié par l'autorité investie du pouvoir de nomination permettant de justifier de 4 ans de service.
☐	Une copie du diplôme attestant que le candidat a validé la formation d'intégration du caporal de sapeurs-pompiers professionnels (diplôme de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels) ou le formulaire de demande de reconnaissance de qualification professionnelle pour saisie de la commission prévue à l'article 10-2 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels
☐	Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
☐	Un certificat sur l'honneur signé par le candidat attestant de l'exactitude des renseignements fournis
☐	Une photocopie d'une pièce d'identité du candidat
☐	Pièces à joindre pour les candidats ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen : ○ Original ou copie lisible ou certificat de nationalité émis par le pays d'origine ou tout autre document authentique faisant foi de la nationalité dans le pays d'origine dont la traduction en langue française est authentifiée. ○ Une attestation sur l'honneur de leur position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants
Pour les candidats, dont le handicap est reconnu et souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve	
☐	Justificatifs attestant de la qualité de personne reconnue handicapée (photocopie de la décision de la C.D.A.P.H. placée auprès de la M.D.P.H)
☐	Certificat médical délivré par un médecin agréé se prononçant sur la compatibilité du handicap avec le ou les emplois auxquels le concours donne accès, compte tenu des possibilités de compensation du handicap et avis médical sur les mesures d'aménagement d'épreuves du concours.

Dossier à retourner au :

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE
 10, rue Georges BIRAS
 Parc d'activités La Providence
 ZAC de Dothémare
 97139 Les Abymes
 (Tél. 05 90 48 99 71)

ÉTAT DÉTAILLÉ DES SERVICES PUBLICS

Ce document est à faire compléter par votre employeur

Affaire suivie par :

Mail :

N°tel:

Nom et Prénom du candidat : Né(e) le

Le (la) candidat(e) sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de la clôture du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, c'est-à-dire le 19 mars 2026 (condition obligatoire) ? ☐ OUI ☐ NON

Toutes les colonnes du tableau doivent être obligatoirement renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat

Employeur	Grade	Service	Stagiaire/ Titulaire/ Contractuel	Échelon	Période		Durée			Durée hebdo de travail de l'agent ⁽¹⁾	Situation/Position ⁽²⁾
					Du	Au	Années	Mois	Jours		

Fait à :

Le :

Signature :

Préciser les nom, prénom et qualité du signataire

(1) Équivalent à une année temps plein pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure ou égale au mi-temps (sur une base de 35 heures)

(2) Activité – disponibilité – détachement – mise à disposition – congé parental – autres (à préciser)

(3) Ce document doit être signé par le Président ou le Directeur agissant par délégation de signature

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (RQP) DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Ce document, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après doit impérativement être fourni par tout candidat sollicitant une équivalence de qualification professionnelle, en même temps que le dossier d'inscription soit au plus tard le **23 décembre 2025**.

Ce dossier sera par la suite étudié par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRESENTÉE : CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2026

Conformément à l'arrêté du 15 juillet 2022 instituant la commission prévue à l'article 10-2 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, il est institué une commission chargée de se prononcer sur l'équivalence des qualifications aux formations de sapeurs-pompiers présentées par les candidats pour l'accès aux concours des cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels, conformément aux statuts particuliers, placée auprès de chaque service organisateur.

Cette commission interviendra à la demande du SDIS de la Guadeloupe pour l'organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026. Toute demande de RQP effectuée en dehors de cette période sera rejetée et le candidat ne sera pas autorisé à concourir.

Le candidat devra utiliser le présent formulaire, le remplir et l'envoyer impérativement avec le dossier d'inscription et les justificatifs suivants :

- Copie des titres ou diplômes ou attestations de formation que le candidat souhaite présenter

Les documents fournis doivent être rédigés en langue française ; toute traduction doit être certifiée par un traducteur agréé

CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS – ANNEE 2026

TITRES, DIPLOMES OU FORMATION PRESENTES

NOM et Prénom du candidat:.....Né(e) le : __ / __ / ____ à:.....
Adresse:.....
Téléphone :..... Email:.....

INTITULE DU TITRE, DIPLOME, OU FORMATION	INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES, DIPLOMES OU FORMATIONS DU CANDIDAT		
	Organisme ayant délivré le titre, diplôme ou formation	Période (date de début et date de fin) Préciser le volume horaire	Activités/ Blocs de compétences

Fait le:.....

Signature du candidat:

**CONCOURS INTERNE
DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2026**

**DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE
POUR L'ENTRETIEN AVEC LE JURY**

Dossier à compléter de manière dactylographiée,
en police Arial, taille 11, sans dépasser le nombre total de 6 pages.

Attention, tous les sigles que vous utiliserez devront être développés en toutes lettres.

Les membres du jury disposeront de ce dossier à l'occasion de l'épreuve d'entretien.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Numéro de dossier :

NOM d'usage :

Prénom(s) :

VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE¹

PÉRIODE	NOM DU SERVICE D'EMPLOI ET AFFECTATION(S) PRÉCISE(S)	GRADES ET FONCTIONS EXERCÉES	COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES
<i>Exemple :</i> Du 01/01/2016 Au 30/06/2019	SDIS 971 – CIS Abymes	Caporal - Équipier	Mettre en place les zonages opérationnels Réaliser un dispositif d'extinction. Assurer une protection immédiate de la victime S'intégrer au sein du collectif
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			
Du : Au :			

¹ Selon le code général de la fonction publique, « Les compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale sont prises en compte au titre des acquis de l'expérience professionnelle ».

VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Actions de formation illustrant le mieux les compétences acquises au cours de votre parcours professionnel et/ou en lien avec votre projet professionnel

[illegible]

**DESCRIPTION D'UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE OU
REALISATION D'UN PROJET (pour tous les candidats, une page maximum)**

Présentez, en une page dactylographiée maximum, une expérience marquante ou un projet professionnel permettant de valoriser votre parcours et vos compétences.

DESCRIPTION DES MOTIVATIONS POUR SE PRESENTER AU CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Caractérisez, en trois pages dactylographiée maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle, afin d'appuyer vos motivations pour vous présenter au concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS DECLAREES

Je soussigné(e),
souhaite me présenter :

AU CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Je déclare sur l'honneur :

- ☐ l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- ☐ avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »
(code pénal art. 441-6)

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (code pénal articles 441-1 et 441-6)

Le SDIS 971 se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

À,

le

Signature du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »

GUIDE PRATIQUE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

⇒ A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT AVANT DE COMMENCER LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER RAEP.

Le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020, fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels prévoit que chaque candidat transmette au service organisateur du concours une fiche individuelle de renseignements. Ce dossier sera communiqué au jury au moment de l'épreuve d'admission et servira de support à l'entretien mais ne donne pas lieu à notation.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury basé sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Cette épreuve d'entretien, qui se déroule sans préparation, a pour point de départ une présentation du candidat de cinq minutes au plus. Elle est destinée à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation et ses aptitudes à analyser son environnement professionnel et à exercer les emplois tenus par les sous-officiers. Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus de présentation coefficient 5. Cette épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. La constitution par chaque candidat d'un dossier RAEP doit permettre au jury du concours d'identifier, lors de l'entretien, la nature précise de son activité professionnelle passée et des compétences qu'il a développées à ce titre. Dans la logique du concours, cet entretien permet de comparer les candidats entre eux sur une base de critères communs.

Le code général de la fonction publique prévoit la possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle dans les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale. Ce type d'épreuve permet aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, ainsi que celle acquise en qualité de salarié d'une entreprise, de responsable d'une association ou d'élu d'une collectivité territoriale.

Identification du candidat

Le numéro de dossier vous sera communiqué par l'administration lors du dépôt de votre dossier. Votre nom doit être indiqué en majuscules.

Votre expérience professionnelle

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquises dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article L. 2 du code général de la fonction publique.

L'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, relatif aux conditions d'accès aux concours interne de la fonction publique par les candidats ressortissant de l'un des États mentionnés à l'article L. 321-2, précise :

- au 1°, les services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement de l'un de ces Etats dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics mentionnées à l'article L. 2 ;
- au 2°, le fait d'avoir reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par le statut particulier du corps ou du cadre d'emplois auquel ce concours donne accès.

Présentez votre expérience professionnelle dans le tableau :

- vos fonctions actuelles ;
- vos fonctions antérieures (de la plus récente à la plus ancienne) ;
- tous les emplois que vous avez tenus ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale, volontariat...).

Il est recommandé de faire preuve d'esprit de synthèse. Le tableau devra comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre votre activité et l'emploi-référence ou l'emploi-type correspondant respectivement au répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou au répertoire propre à un ministère ou un établissement.

Votre formation professionnelle et continue

Soulignez les intitulés de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée. Ne mentionnez pas toutes les actions de formation suivies mais celles que vous jugez les plus importantes ou pertinentes pour mettre en valeur votre candidature.

Actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel :

- apprentissage, formations professionnelles civiles et militaires, stages (y compris ceux effectués pendant la durée des études ou en école),
- congés de formation, etc... d'une durée supérieure à deux jours.

Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre une attestation de formation, une attestation de stage ou un certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qu'il vous paraît particulièrement important de présenter.

Présentation d'une expérience professionnelle marquante

Vous détaillerez en une page dactylographiée maximum, une expérience ou une réalisation professionnelle permettant de valoriser votre parcours et vos compétences.

Les acquis de votre expérience professionnelle au regard des perspectives de carrière

Vous indiquerez, en trois pages dactylographiée maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et préciserez vos motivations pour exercer l'un des emplois d'affectation de l'examen professionnel d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels.

**CONCOURS INTERNE DE SERGENT
DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL**

**ACCUSE DE RECEPTION
(A joindre au dossier)**

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : / /

Votre demande de participation au concours de sergent de Sapeur-Pompier Professionnel au titre de l'année 2026 est bien parvenue à mon service.

Je vous précise que le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre demande d'inscription.

Reçu le

Nom et prénom de l'agent
réceptionnant le dossier

Signature + tampon